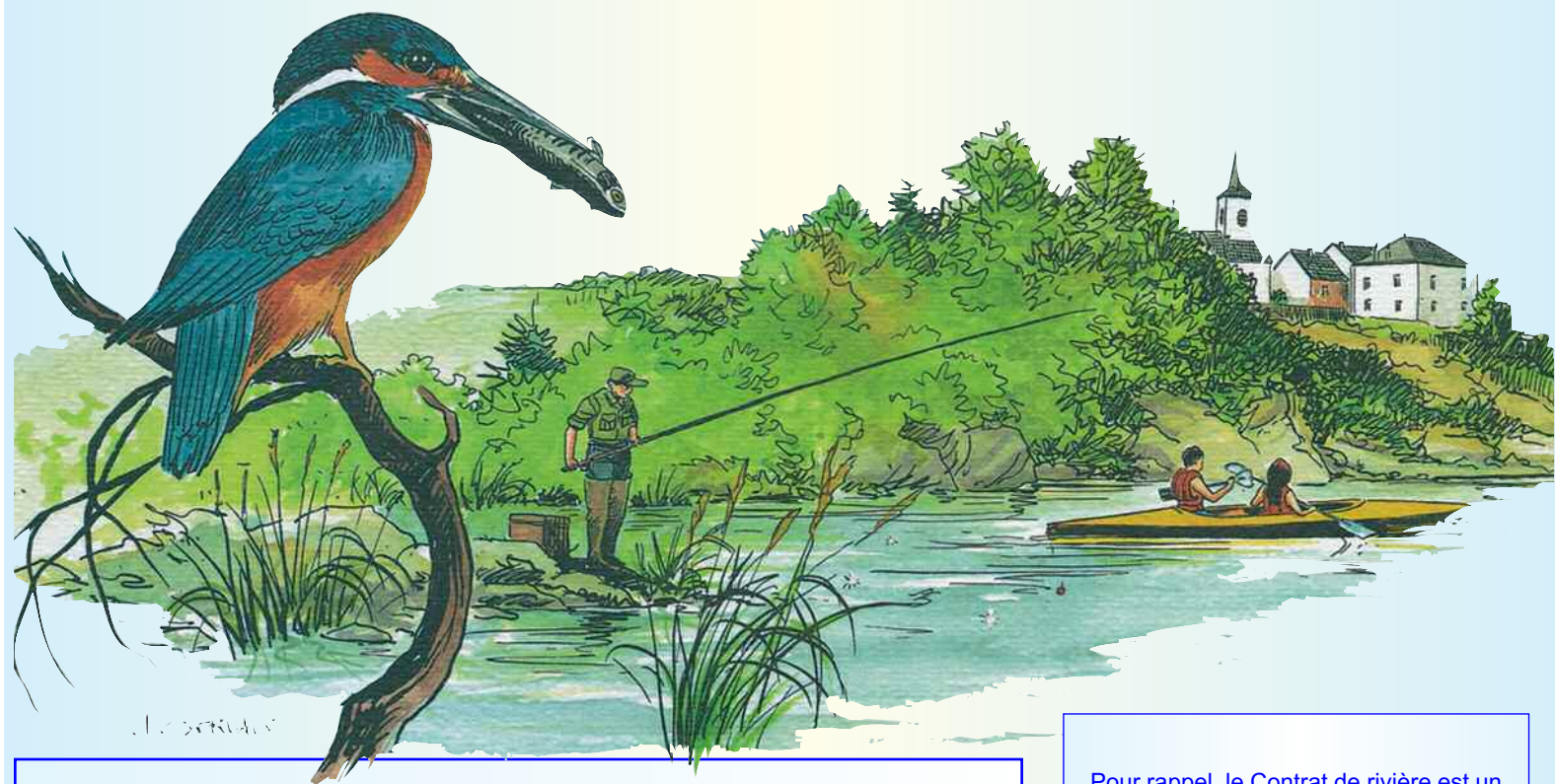


Info Semois-Chiers n°3

Bulletin de liaison des Contrats de rivière Semois et Ton-Messancy . Trimestriel . Septembre 2008

ULG - Campus d'Arlon - Département des Sciences et Gestion de l'Environnement - Avenue de Longwy, 185 à 6700 Arlon.

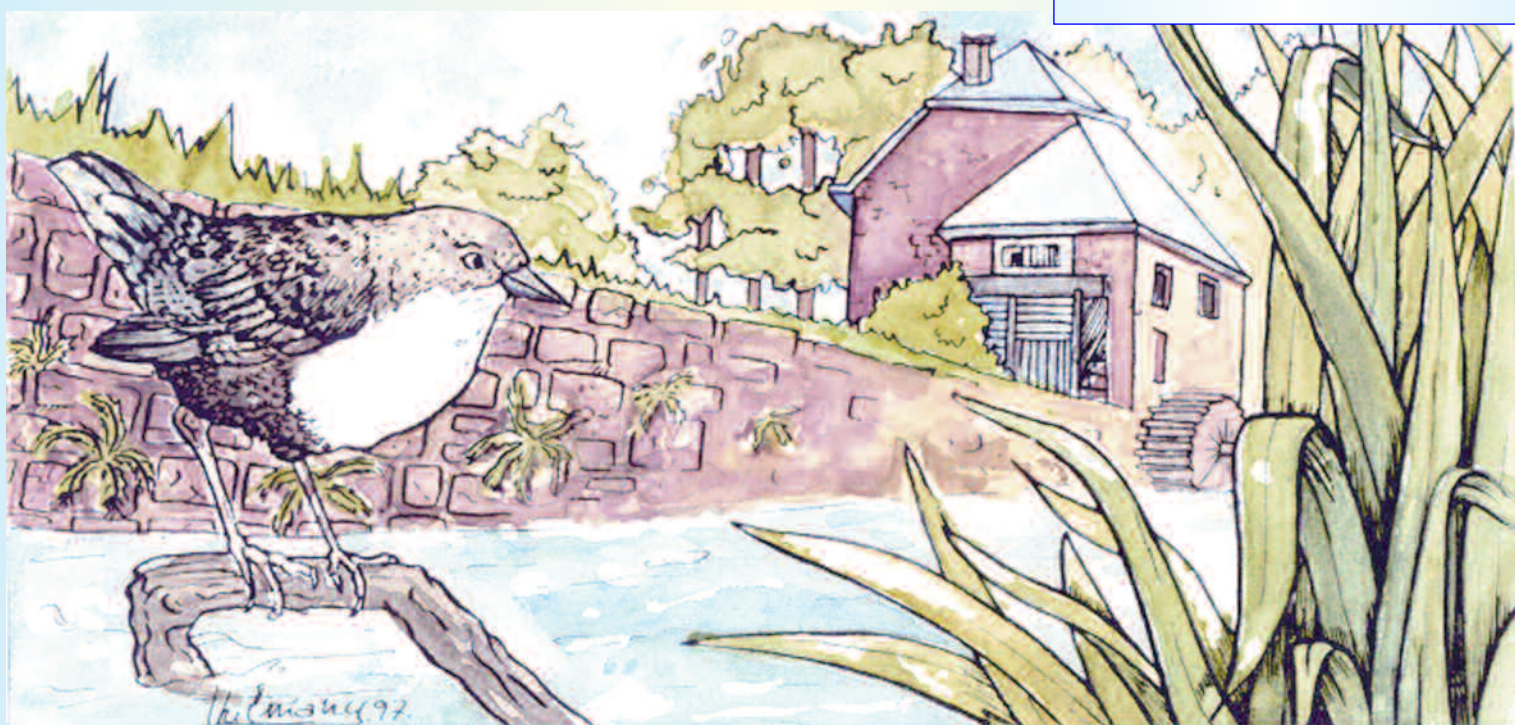


Sommaire

3-Exposition à Saragosse - 4-Consultation publique sur la gestion de l'eau - 5-Droits et devoirs des particuliers en matière de gestion des eaux usées - 7-Système d'épuration extensif à Vresse-sur-Semois -10-Travaux en cours d'eau en faveur de la faune piscicole (IFOP) - 12-Désherbage chimique des lieux publics 14-Restauration du réseau écologique -15-De bonnes nouvelles pour nos paysages 16-Nouvelle roue pour le moulin de Cugnion - 17-Plantes invasives - 19-Cartographie de l'aléa d'inondation - 20-Prévention des crues pour la Chiers, la Messancy et le Ton - 22-Les Experts - 23-Page des enfants - 24-Agenda

Pour rappel, le Contrat de rivière est un outil de GESTION PARTICIPATIVE de l'eau à l'échelle d'un sous-bassin.

A travers un programme d'actions concrètes défini consensuellement, l'objectif consiste à restaurer les multiples fonctions et usages de l'eau en tenant compte des préoccupations de chacun des acteurs et en veillant à respecter les potentialités environnementales du bassin.



Mot du Président

Quelle ne fut pas mon étonnement d'entendre des bénévoles ayant participé cet été au recensement des plantes dites invasives, raconter qu'ils avaient découvert lors de leurs pérégrinations, de nombreux jardins situés en bordure de rivière où la renouée du Japon, la berce du Caucase et la balsamine de l'Himalaya foisonnaient. Ces exemples ne sont certainement pas propres à une rivière, à un village.

Des particuliers cultivent et entretiennent donc, en toute bonne foi, des plantes envahissantes, sans mesurer les dangers et risques qu'ils font courir à toute une région...

Les espèces exotiques envahissantes, souvent très belles, sont pourtant la 2ème cause de perte de biodiversité dans le monde.

De nombreux articles parus dans la presse ont déjà informé la population mais cela ne semble pas suffisant.

Pour rappel, l'Info Semois/Semoy n° 47, l'Info Ton-Messancy n° 35 et l'Info Semois-Chiers n°1 relayaient nos craintes quant au développement de ces plantes.

J'invite donc nos lecteurs à informer toutes les personnes qui cultiveraient ou protégeraient ces envahisseurs silencieux sur les conséquences de leur laxisme ou de leur passion.

Je sollicite également toutes les responsables communales afin qu'ils communiquent, via leur bulletin communal, les attitudes à développer vis-à-vis de ces intrus à considérer comme de véritables ennemis.

Michel YANS,
Président du Contrat de Rivière
Ton-Messancy.

Dans le carnet rose de la Cellule de Coordination des Contrats de rivière Semois et Ton-Messancy ...

Le 22 juillet dernier, notre chargé de mission Interreg Semois-Semoy, Jérôme Lobet et son épouse Véronique, ont eu le bonheur d'accueillir un deuxième enfant: Amandine. Nous lui souhaitons la bienvenue et toutes nos félicitations aux heureux parents.

L'Info Semois - Chiers est un bulletin de liaison trimestriel des Contrats de rivière Semois et Ton-Messancy (gratuit).

Le Contrat de rivière Semois, présidé par M.Jean GUILLAUME, est soutenu par la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement, les Communes de Arlon, Bertrix, Bièvre, Bouillon, Chiny, Etalle, Florenville, Habay, Herbeumont, Léglise, Paliseul, Tintigny, Vresse-sur-Semois et par Valvert.

Le Contrat de rivière Ton-Messancy, présidé par M.Michel YANS, est soutenu par la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement, les Communes de Arlon, Aubange, Meix-devant-Virton, Messancy, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Virton et par Valvert, Burgo Ardennes SA et Ampacet SPRL.

Publication du Contrat de rivière Semois et du Contrat de rivière Ton- Messancy



Secrétariats

ULg - Campus d'Arlon (Ex-FUL)
Av. de Longwy, 185
6700 - ARLON
tél. : (32) 63 / 23 08 52 - 23 08 93 - 23 09 41
mtassin@ulg.ac.be
cmarchal@ulg.ac.be
czintz@ulg.ac.be

Sites Internet: <http://www.semois-semoy.org>
<http://www.ton-messancy.be>

Comité de rédaction :
Mélanie Tassin
Céline Zintz
Carine Marchal
Francis Rosillon
Jérôme Lobet

Illustrations
Bernard Nicolas

Editeur responsable : Francis Rosillon.



Quand la révolution bleue passait par SARAGOSSE ...

L'évènement mondial de l'été 2008, dans le domaine de l'eau, était assurément l'exposition internationale de Saragosse. Quel succès de foule autour du thème principal « l'eau et le développement durable » : 6,5 millions de visiteurs attendus, plus de 140 pays, communautés et villes, entreprises présentes.

Dans leur message d'introduction, les organisateurs parlaient de « la révolution bleue », l'occasion de poser « un regard intelligent, sensible et attentionné sur un des plus grands défis de l'humanité : l'eau comme fondement de la vie et unique ressource pour le développement de l'être humain ».

D'un pavillon à l'autre, la fête de l'eau prenait de multiples visages à travers divers thèmes : l'eau dans les villes, l'eau, source d'énergie, support à la création artistique et à de nouvelles initiatives urbanistiques, l'eau partagée au sein de son bassin versant sans oublier sa fonction vitale en vue de couvrir les besoins physiologiques de base de toute communauté : un accès à l'eau et à l'assainissement et une alimentation saine et suffisante. A côté de ces pavillons thématiques, plus d'une centaine de pays étaient présents, proposant au public leur regard sur l'eau.

La vision artistique très présente dans les pays du Nord était particulièrement mise en exergue dans le pavillon belge avec la présentation de l'œuvre de Jan Fabre : l'homme qui écrit sur l'eau. Une œuvre qui constituait selon le guide officiel de l'exposition « un poids important dans ce pavillon » et qui montrait 7 baignoires en bronze, remplies d'eau avec dans l'une d'elles un homme en costume qui écrit sur l'eau. Par contre, la gestion de l'eau en Belgique était à peine évoquée ; une banalité qui mobilise bien moins les foules qu'une création artistique, dans un pays, où il est vrai qu'un robinet qui débite 24H sur 24 de l'eau potable froide ou chaude dans toutes les habitations ne suscite plus aucun émerveillement. Dans les pays du Sud, c'est une vision plus proche de la fonction vitale de l'eau, fondement de la vie, que les pavillons voulaient montrer tout en faisant preuve de beaucoup de pudeur face aux pauvretés en eau des régions sous-développées. Les enjeux de la gestion de l'eau étaient bien présents dans le pavillon regroupant les pays d'Afrique subsaharienne.

Le très beau pavillon de la communauté d'Amérique latine mettait en exergue la biodiversité des milieux aquatiques tout en invitant le visiteur à la découverte et au respect de la nature.



Entre le Nord et le Sud, deux visions différentes du monde de l'eau qui n'échappent pas à cette dualité. Et le pavillon des Nations Unies rappelait bien cette inégalité en reprenant le témoignage éloquent de Monika Pavlechova :

- 4000 : le nombre de personnes par latrine à fosse dans un bidonville de Kibera au Kenya ;
- 50 : le nombre de litres d'eau utilisés pour la chasse d'eau des toilettes pour une seule personne chaque jour au Royaume Uni.

Que restera-t-il demain de l'exposition de Saragosse ? Au-delà du souvenir d'une agréable journée en famille et de l'émerveillement devant les attractions, que deviendra cette révolution bleue voulue par les organisateurs ? N'est-ce pas l'occasion pour chacun des visiteurs, là où il est, de porter un autre regard sur l'eau. Que chacun devienne le gardien de l'eau tout en l'utilisant sans en abuser, tout en réclamant son accessibilité pour tous les habitants de cette planète, afin que tous les hommes soient égaux face à l'eau. Alors oui, la révolution bleue sera en marche. En 2008 elle était passée par Saragosse.

Francis ROSILLON

Université de Liège – Département en Sciences et Gestion de l'Environnement

Fax : 00 32 63 23 08 00

E-mail : f.rosillon@ulg.ac.be

Site Web : <http://www.ulg.ac.be>

Consultation publique sur la gestion de l'eau en Wallonie jusqu'au 16 décembre 2008.

« Marquez de votre empreinte la gestion de l'eau en Wallonie »



L'eau, c'est l'affaire de tous !

L'eau est un bien inestimable qui rythme nos activités quotidiennes. L'eau est un bien vital. Préserver nos ressources en eau, c'est garantir notre capital de vie et celui des générations futures.

En Région wallonne, de nombreuses actions sont menées pour protéger ce patrimoine naturel.

1 milliard d'euros auront été investis entre 2005 et 2009 pour épurer nos eaux usées. Cela représente 4.000 emplois nouveaux.

Dans notre Région, la qualité des eaux s'améliore sans cesse. Nous voulons encore faire mieux.

Prochainement, nous adresserons nos programmes de mesures d'amélioration de la qualité des eaux à la Commission européenne. Nous ne pouvons le faire sans vous. Chaque avis et chaque contribution compte. L'eau, c'est l'affaire de tous !

A travers ce questionnaire, donnez-nous vos priorités, vos idées, vos projets afin de construire, ensemble, un programme d'avenir pour protéger nos rivières, nos fleuves et nos nappes d'eau.

Merci d'avance.

Le Ministre wallon de l'Environnement.

Rendez-vous sur le site Internet suivant pour répondre aux 10 questions ou pour calculer votre empreinte aquatique :
<http://eau.wallonie.be> et cliquez sur consultation publique.

Permanences ...

Pour les personnes n'ayant pas accès à Internet ou tout simplement intéressées d'en savoir plus et/ou en discuter, des exemplaires papier des projets de plan de gestion (PPG) et des projets de programmes de mesures (PPM) seront disponibles jusqu' à la mi-décembre, au secrétariat du CRSemois et CRTon-Messancy, à l'ULG (ex-FUL) à Arlon.

De plus, une **permanence** destinée à recueillir les observations verbales des citoyens sur les PPG et PPM sera organisée à **l'administration communale de Tintigny, le 12 novembre, de 17h à 20h.**

Droits et devoirs des particuliers en matière de gestion des eaux usées

Vous construisez ou allez construire une habitation ? Vous rénovez ou allez rénover votre habitation ? Vous êtes déjà installés ?

Que votre habitation soit située en zone d'assainissement collectif, autonome ou transitoire, certaines mesures doivent être prises pour une meilleure protection de nos ressources en eau.

Rappelons que le cadre légal définit trois régimes d'assainissement :

- le régime d'assainissement collectif (l'assainissement des eaux usées est ou sera assuré par une station d'épuration publique alimentée par le réseau d'égouts) ;
- le régime d'assainissement autonome (l'assainissement des eaux usées est réalisé à l'initiative de chaque propriétaire) ;
- le régime d'assainissement transitoire (pour lequel des études complémentaires devront être réalisées pour préciser l'affectation définitive en collectif ou en autonome).

Renseignez-vous au préalable auprès de votre administration communale pour savoir dans quelle zone (collectif, autonome ou transitoire) se situe votre bien. Cette démarche est primordiale afin de vous éviter des frais inutiles comme par exemple, l'installation d'un système d'épuration individuelle alors qu'il ne se justifie pas !

Quelles sont vos obligations ?

1/ Votre habitation est située en zone d'assainissement collectif au PASH :

→ Règle générale : raccordement obligatoire à l'égout !

→ S'il s'agit d'une habitation existante :

- votre habitation **doit** être raccordée à l'égout ;
- s'il n'y a pas encore d'égout dans votre rue, vous devrez raccorder votre habitation pendant les travaux d'égouttage.

→ S'il s'agit d'une nouvelle habitation :

- vous devez séparer les eaux claires et les eaux usées jusqu'en limite de propriété ;
- vous devez raccorder votre habitation à l'égout public lorsque celui-ci existe.

Si l'égout est connecté à une station d'épuration publique, la fosse septique est à proscrire absolument.

Par contre, lorsque l'égout n'est pas encore connecté à une station d'épuration publique OU lorsqu'il n'y a pas encore d'égout, vous devez installer une fosse septique toutes eaux de minimum 3000 litres et munie d'un by-pass. N'installez surtout pas un système d'épuration individuelle en zone d'assainissement collectif !!

Les eaux claires doivent, dans la mesure du possible, être évacuées par un mode d'évacuation conforme autre que l'égout.

En l'absence de réseau d'égouttage, les eaux usées doivent également être évacuées par un mode d'évacuation conforme ; adressez-vous à votre Administration communale pour savoir si votre habitation se situe en zone de prévention de captage.

ATTENTION : ne confondez pas fosse septique et système d'épuration individuelle ! La fosse septique est un élément de pré-traitement des eaux usées alors que le système d'épuration individuelle est un système complet de traitement des eaux usées réservé à la zone d'assainissement autonome.

2/ Votre habitation est située en zone d'assainissement autonome au PASH :

→ S'il s'agit d'une habitation existante :

- en règle générale, l'obligation d'équiper toutes les habitations existantes d'un système complet d'épuration individuelle pour le 31 décembre 2009 est supprimée ;

- néanmoins, les habitations situées en zone prioritaire et dont les rejets d'eaux usées sont dommageables pour l'environnement feront l'objet d'une étude de zone qui précisera et imposera le type de traitement à mettre en œuvre et le délai de mise en ordre. Les propriétaires de ces habitations seront informés de leurs obligations en temps utile. Les zones prioritaires reprennent les zones de baignade et leurs zones de protection amont, les zones de prévention de captage, les masses d'eau Natura 2000 qui visent la protection d'espèces menacées (la moule perlière) et les masses d'eau à risque.

→ S'il s'agit d'une nouvelle habitation :

- vous devez obligatoirement équiper votre habitation d'un système d'épuration individuelle (SEI) lors des travaux de construction ou de transformation.



Qu'on se le dise !

Il n'y a pas de prime régionale à l'installation d'un SEI dans le cas de la construction d'une nouvelle habitation. Par contre, les propriétaires contraints d'installer un SEI dans le cadre de la rénovation de leur habitation ou suite à une étude de zone bénéficieront de la prime régionale plafonnée à 4000 euros, voire 5000 euros sous certaines conditions.

Il existe des SEI agréés et d'autres qui ne le sont pas ! Les montants de la prime régionale sont beaucoup plus importants pour les systèmes agréés. A partir du 1^{er} janvier 2009, tout SEI installé pour une nouvelle habitation devra être agréé par la Région wallonne !

3/ Votre habitation est située en zone d'assainissement transitoire au PASH:

→ Il n'y a pas d'obligations particulières pour les habitations existantes

→ S'il s'agit d'une nouvelle habitation :

- Vous devez séparer les eaux pluviales et les eaux usées en sortie de votre habitation.
- Votre habitation doit être équipée d'une fosse septique toutes eaux by-passable et être raccordée à l'égout s'il existe.
- Vous devez prévoir, si possible, une zone de 10m² entre la fosse septique et le mode d'évacuation pour le placement éventuel d'un système d'épuration individuelle dans le cas où la zone serait affectée en assainissement autonome par la suite.

Pour plus d'informations sur les obligations en matière d'assainissement et sur les montants et conditions d'octroi des primes, procurez-vous les deux brochures de l'AIVE sur le site www.aive.be ou sur simple demande :

- « Vos eaux usées »,
- « L'assainissement autonome ».

« Nouvelle habitation »

La notion de nouvelle habitation est différente suivant que l'on se trouve en zone d'assainissement autonome ou en zone d'assainissement collectif/transitoire.

En zone d'assainissement autonome : il s'agit de "toute habitation érigée après la date d'approbation ou de modification du plan communal général d'égouttage (PCGE) ou du plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique (PASH) qui l'a, pour la première fois, classée dans une zone d'assainissement autonome."

En zone d'assainissement collectif ou transitoire : il s'agit de toute « habitation dont le permis de bâtir est délivré, en première instance, ultérieurement à l'entrée en vigueur du règlement général d'assainissement des eaux urbaines résiduaires », soit après le 20/07/2003.

Quelle que soit la zone, il s'agit également des habitations faisant l'objet d'aménagements, extensions ou transformations couverts par un permis d'urbanisme et ayant pour effet d'augmenter la charge polluante rejetée dans les eaux usées. C'est le cas notamment des rénovations qui ont pour objet la création d'un nouveau logement.

Angélique Géronnez
AIVE - Service d'aide aux communes
Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 à 6700 Arlon
tél. : +32 (0) 63 231 811
fax : +32 (0) 63 231 895
www.aive.be



Sources croquis: WWF

Station d'épuration des eaux usées de Laforêt

Les sites naturels de baignade peuvent être contaminés par des eaux usées d'origine domestique ou industrielle, par des eaux de ruissellement ou par des sources ponctuelles de pollution comme les excréments d'animaux domestiques ou sauvages.

Le risque lié à ces pollutions est principalement d'ordre microbiologique, c'est-à-dire lié à la présence de micro-organismes dans l'eau. Ces derniers tels que les bactéries ou les virus, sont susceptibles, après ingestion ou contact direct avec la peau et les muqueuses, de provoquer des maladies comme la gastro-entérite, ou des infections respiratoires et cutanées.

La qualité des eaux de baignade naturelles est réglementée, depuis 1976, au niveau européen par la directive 76/160/CEE qui fixe des règles pour la surveillance, l'évaluation et la gestion de la qualité des eaux de baignade.

C'est dans le cadre des investissements réalisés pour la mise en conformité des eaux de baignade vis-à-vis de la Directive européenne que des travaux d'assainissement ont été planifiés par la SPGE (Société Publique de Gestion des Eaux) et l'INASEP pour la zone de baignade dénommée « Ru du Moulin » et située en bordure de la Semois au centre du village de Vresse.

Ces travaux d'assainissement concernent la mise en œuvre de deux stations d'épuration des eaux usées, une pour le village de Vresse (terminée et mise en activité depuis juin de cette année) et une pour le hameau de Laforêt.

Le hameau de Laforêt, classé comme un des plus beaux villages de Wallonie, se situe en rive gauche de la Semois en amont du village de Vresse-sur-Semois et est implanté sur un versant forestier pentu.

Laforêt a une capacité d'accueil touristique relativement importante et de ce fait, voit sa population fortement augmenter en été.

L'emplacement choisi pour l'implantation de la station d'épuration est un bois en bordure de la Semois situé hors zone inondable.

Eu égard à ces caractéristiques locales particulières et du fait de l'espace important du lieu d'implantation projeté, la conception de la station d'épuration s'est orientée vers une technique épuratoire extensive, dimensionnée pour 300 EH (équivalents habitants).



Schéma d'implantation de la station d'épuration de Laforêt

Contrairement aux systèmes conventionnels d'épuration (intensifs par boues activées), les techniques d'épuration extensive permettent une meilleure intégration paysagère, des besoins en énergie faibles, des coûts d'exploitation et une technicité limités.

Rajoutons que la configuration topographique du village de Laforêt a permis d'envisager une simple alimentation gravitaire de la station d'épuration (pas de raccordement électrique).

Le choix d'une technique épuratoire extensive s'explique également par la nature du réseau d'égouttage de type unitaire alimenté par de nombreuses sources et autres écoulements temporaires lors des épisodes pluvieux.

Ceci a d'ailleurs nécessité la mise en place d'une nouvelle conduite afin de séparer les eaux usées d'une importante intrusion d'eaux en provenance d'une fontaine située en amont du village.

D'autres facteurs ont également plaidé en faveur d'une technique épuratoire extensive, notamment l'imposition d'une désinfection bactériologique (obtenue grâce aux longs temps de séjour des eaux, caractéristiques de ces systèmes), l'intégration paysagère, élément non négligeable au vu de la beauté des lieux et la présence de nombreux touristes fréquentant les abords de la Semois.

Le dimensionnement de la station d'épuration a été réalisé en collaboration avec l'ASBL EPUVALEAU de la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux.

En ce qui concerne la technique d'épuration, le choix s'est porté sur un système de filtre végétalisé à écoulement horizontal souterrain, encore appelé Wetland.

Il s'agit d'un procédé d'épuration à culture fixée sur support fin qui constitue un réacteur biologique à grande surface spécifique pour l'oxydation et la réduction des molécules constitutives de la pollution.

Les wetlands à écoulement souterrain sont constitués d'un lit de sable ou de gravier servant de substrat de croissance des plantes enracinées et dans lequel les eaux prétraitées (par un décanteur-digester dans le cas de Laforêt), s'écoulent par gravité, verticalement ou horizontalement.

Le processus épuratoire est réalisé grâce à des micro-organismes aérobies et anaérobies qui se développent dans le lit de substrat en association avec les racines des plantes.

Ce système de filtre végétalisé permet également la rétention des matières solides, de métaux lourds et des germes pathogènes.

Dans le cas du projet conçu pour le hameau de Laforêt, l'effluent sera réparti sur toute la largeur et la hauteur du filtre par un système répartiteur situé à une extrémité du bassin ; il s'écoulera ensuite dans un sens principalement horizontal au travers du substrat.

filtre et responsable du traitement ; il n'y a donc pas d'eau libre.

Les plantes adaptées à ce type de bassin sont le roseau commun (*Phragmites communis*, *Phr. australis*), le Typha, le jonc des marais (*Scirpus sp.*). Des consortiums de micro-organismes anaérobies (principalement en profondeur) et aérobies se développent simultanément dans le substrat, ils assurent l'épuration des eaux usées.

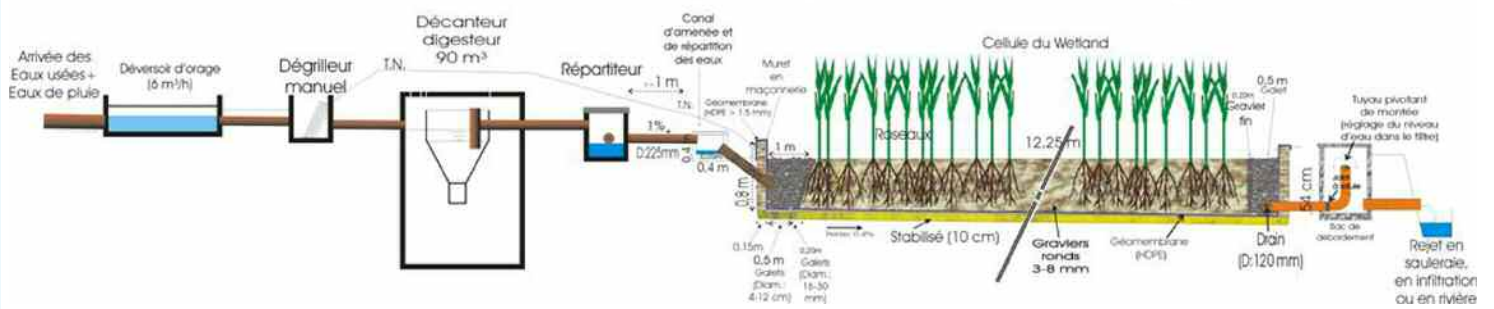
Les roseaux ont la particularité de développer des tiges souterraines, appelées rhizomes qui, en se développant et en proliférant dans le lit de substrat, permettent d'en éviter son colmatage, d'améliorer les conditions de minéralisation de la matière organique et de prélever (en faible quantité) des nutriments et polluants pour les plantes elles-mêmes.

Les roseaux, et notamment les *Phragmites*, sont spécialement adaptés aux milieux saturés en eau grâce à des conduits aérifères, appelés aerenchymes racinaires, formés dans leurs rhizomes. Ceux-ci permettent en effet à l'oxygène d'atteindre les tissus racinaires.

Il se constitue ainsi, dans le filtre végétalisé ce qu'on appelle une rhizosphère, soit un "sol" formé et influencé par les racines des plantes et les micro-organismes associés, notamment de nombreuses bactéries fixatrices d'azote et des organismes dénitrifiants.

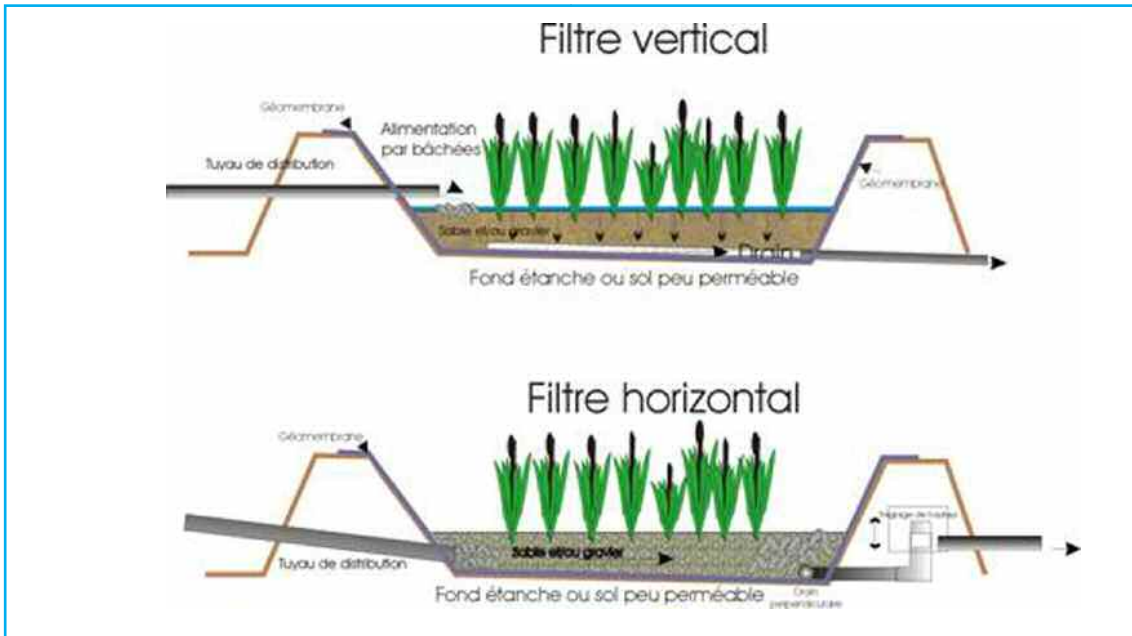
L'exploitation d'une telle station d'épuration est relativement aisée et peu onéreuse.

Schéma de la filière d'épuration (Wetland de Vresse sur Semois)



La profondeur du filtre est de 60 cm et le fond du lit est incliné afin de minimiser le débordement des eaux. L'évacuation se fait par un drain placé à l'autre extrémité du filtre, au fond et enserré dans une tranchée drainante garnie de pierres. Ce drain est relié à un tube dont la hauteur de surverse modifiable permet de régler la hauteur d'eau dans le filtre, de façon à ce qu'il soit saturé pendant la période d'alimentation. Le niveau d'eau doit être maintenu environ à 5 cm sous la surface du matériau. Ceci permet d'éviter les écoulements préférentiels en surface et d'assurer un flux homogène. En effet, l'eau ne doit pas circuler au-dessus de la surface pour ne pas court-circuiter la biomasse active située dans le

Les principales opérations sont : un faucardage annuel des plantations en fin de végétation et une à deux vidanges par an des boues du décanteur digesteur placé comme prétraitement en tête de la station d'épuration.



En ce qui concerne le planning des travaux, la pose du collecteur est terminée, les bassins de la station sont en cours de réalisation (voir photos ci-contre) et si la météo le permet, cette dernière devrait être opérationnelle et mise sous eau pour la fin de cette année.

Eric LEFEVRE
 Intercommunale Namuroise de Services Publics
 (INASEP)
 Parc industriel; Rue des Vieux 1b
 à 5100 Naninne
 Tél. : 081 40 75 11
 Fax : 081 40 75 75
 | www.inasep.be
info@inasep.be



Travaux en cours d'eau en faveur de la faune piscicole... et des pêcheurs

Amélioration de la fonction piscicole dans le bassin de la Semois grâce au programme IFOP

IFOP, ou Instrument Financier d'Orientation de la Pêche et de l'aquaculture, est un programme européen qui permet le financement de divers aménagements afin d'améliorer la fonction piscicole.



Dans le bassin de la Semois, en accord avec les propriétaires des divers sites et en étroite collaboration avec les gestionnaires des cours d'eau (RW-DCENN et Province-DST), la DNF et les

communes concernées, la Cellule de coordination du CRSemois s'est chargée de constituer et porter le projet IFOP. Diverses réunions et visites de terrain ont été organisées avec l'ensemble des partenaires concernés, afin d'examiner les projets de travaux. Quatre actions sur les cinq au total ont été retenues. Les travaux devraient débuter dans les semaines à venir. Nous vous les présentons ci-dessous :

• Actions 1 et 2 : Aménagement de dispositifs d'abreuvoirs pour le bétail et installation de clôture dans une prairie traversée par un ruisseau frayère.

Les buts d'un tel aménagement sont la protection du potentiel halieutique du cours d'eau (éviter le colmatage des frayères ; améliorer la qualité de l'eau ; limiter le dérangement pour le poisson), la protection des berges et l'installation d'une ripisylve. Pour ce type d'aménagement, le projet IFOP prend en charge le financement des abreuvoirs (matériels, installation) et le propriétaire, en contre partie, clôture sa prairie en bord de rivière.

La problématique du piétinement du bétail dans le cours avait pu, à travers l'inventaire de terrain du CRSemois être localisée. Deux communes rurales ont été choisies en fonction de l'importance de ce problème : Léglise et Paliseul. Cinq agriculteurs ont été contactés, trois n'étant pas intéressés, le projet concerne donc les deux sites suivants :

1/ Ruisseau de Lakène (affluent du ruisseau de Léglise et de la Mellier, Commune de Léglise)

Dans ce cas-ci, le ruisseau étant encaissé, le choix s'est porté sur des abreuvoirs «à museau».



Deux sites seront implantés pour couvrir les besoins en eau d'un cheptel bovin viandeux. Techniquement, il s'agit d'un abreuvoir constitué d'une pompe, actionnée par le bétail, débitant 1/2 litre à la poussée et permettant d'élever l'eau d'une profondeur de 7m. L'eau est prélevée dans la nappe en retrait du cours d'eau. Installation de 2 groupes de 3 buvettes sur socle en béton, dans deux prairies en bordure du cours d'eau. Une buvette sur trois sera accessible aux veaux. En terme de résultats, l'abreuvoir permettra l'abreuvement à la demande d'une eau de qualité correcte prélevée dans la nappe du cours d'eau. Celui-ci ne sera plus accessible au bétail après pose de clôture par le cultivateur.

2/ Ruisseau de Derrière la Taie (affluent du Ruisseau d'Offagne, Commune de PALISEUL)



Ici, deux bacs abreuvoirs en polyéthylène HD d'une capacité unitaire de 1000L alimentés en gravitaire seront placés, sur socle en béton et aire d'abreuvement empierrée. L'eau du ruisseau sera captée à 65 mètres en amont par un dispositif constitué d'une crépine. La conduite d'alimentation sera réalisée en tuyaux en polyéthylène HD.

Ces travaux seront réalisés en accord avec les propriétaires des sites.

- M.Ponsard (Léglise)
- MM.Mazy (Offagne)
- MM. Schul et Denis (Harinsart)
- MM.Baucant et M.Denay (Bertrix)

• **Action 3 : A Harinsart, aménagement améliorant la connectivité et la gestion d'une frayère contiguë à la Rulles (Commune de Habay).**

Le but de cette action est de rendre fonctionnelle une frayère en la raccordant à la Rulles et en permettant aux alevins de rejoindre le cours d'eau.



La solution choisie est un curage côté rivière et une diminution de la longueur du passage pour le bétail afin de diminuer le colmatage.

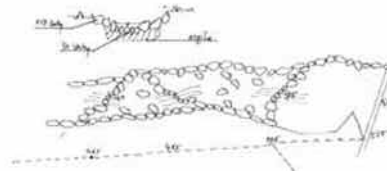
Techniquement, l'aménagement consiste à réaliser un passage à gué à l'aide de dalles de béton (de récupération).

Le gué permettra les écoulements entre noue et rivière par eaux normales et hautes eaux et le passage du bétail et des engins agricoles entre les deux parties de pâture.

Le bétail ne pourra plus divaguer dans la rivière ou la noue grâce à la pose de clôtures.

• **Action 4 : Aménagement d'un dispositif de franchissement d'un seuil de prise d'eau à la pisciculture Baucant (Ruisseau des Aleines, Commune de Bertrix):**

Mise en place d'une rampe en enrochement en disposant les blocs de manière à fractionner la chute initiale.



Sources croquis: Eco-Tec

Le programme IFOP permettra la réalisation de ces travaux cet automne pour un coût total de 30.000 euros.

Cellule de Coordination du CRSemois.



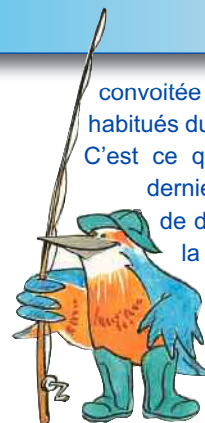
Frayère à Harinsart

Belle prise dans la Semois à Chassepierre

« Depuis que les nombreux cormorans ont quitté leur lieu fétiche de nidification près de Laiche, les membres de la société de pêche « le Brochet » de Chassepierre croyaient bien être débarrassés des principaux prédateurs de la Semois ...

Las pour eux, c'était oublier un peu vite le Gallez d'eau douce.

La rare spécimen connu et rencontré en Gaume partage son habitat entre la région de Frameries et les abords du camping « les Cabrettes » à Chassepierre. Il a la faculté de se confondre avec le biotope ambiant et, au moment où on s'y attend le moins de s'emparer de la proie la plus



convoitée et ce, au nez et à la barbe des habitués du parcours de la société locale.

C'est ce qui s'est encore passé mardi dernier. Après un petit quart d'heure de duel, Jacques Gallez a sorti de la Semois un brochet de 98 cm.

A noter qu'il y a peu c'était un autre brochet de 93 cm qui tombait dans sa bourriche. »

Extrait de « L'Avenir du Luxembourg »
Samedi 16 août 2008.

Désherbage chimique des lieux publics : Comment ? Où ? Pourquoi ?

Comme en attestent les photos ci-contre, le désherbage chimique pratiqué dans de mauvaises conditions ou sur des surfaces non appropriées, peut entraîner des conséquences dommageables pour l'environnement et pour la santé...

Pour le particulier comme pour les pouvoirs publics, la maîtrise du développement des adventices sur des surfaces non cultivées telles que les allées de jardins, de parcs ou de cimetières, les trottoirs et les bords de voiries, etc., s'impose pour des raisons esthétiques, de sécurité ou de protection des ouvrages contre la dégradation. Faute de main d'œuvre et de temps, l'utilisation d'herbicides chimiques apparaît bien souvent comme le moyen le plus aisé, voire comme l'unique solution. Toutefois, le désherbage chimique présente des limites et surtout, pratiqué dans de mauvaises conditions, il peut entraîner des conséquences dommageables pour l'environnement et pour la santé.

Pour éviter toute atteinte à la santé de l'utilisateur, du voisinage et du public, n'utiliser que les produits spécifiquement agréés pour le désherbage total (à vérifier sur la notice). Vérifier également qu'ils ne sont pas toxiques (pas de tête de mort sur l'étiquette), et si possible non nocifs (pas de croix de St André sur l'étiquette).

En ce qui concerne l'environnement, ce sont surtout les ressources hydriques qui peuvent être mises à mal par un usage abusif d'herbicides. On détecte ainsi régulièrement la présence d'herbicides dans la plupart des rivières wallonnes et plusieurs captages d'eau souterraine ont dû être fermés temporairement ou définitivement en raison de dépassement de la norme de potabilité en pesticides.

Utilisés sur des surfaces fortement ruisselantes ou sur des sols présentant très peu de capacités de rétention (bétons, pavés asphaltés, graviers), comme en atteste la photo ci-jointe, les herbicides présentent des risques de pollution importants. Leur utilisation doit dès lors être accompagnée d'un maximum de précautions.

Rappels de la législation :

En Région wallonne, l'emploi d'herbicides est interdit sur les biens publics. Exception faite pour désherber :

- Les espaces pavés ou recouverts de graviers ;
- Les espaces situés à moins d'un mètre d'une voie de chemin de fer ;
- Les allées de cimetières.

L'utilisation d'herbicide est donc exclue sur les parterres, talus, pelouses...



(Arrêté de l'Exécutif régional wallon portant interdiction de l'emploi d'herbicides sur certains biens publics du 27 janvier 1984 – MB 17/02/84, modifié par AERW du 24 avril 1986 – MB 31/07/86).

Par ailleurs, il est interdit (...) de détenir, d'acquérir ou d'utiliser un pesticide (...) qui n'a pas été préalablement agréé (...) ou (...) d'utiliser un produit à des fins ou dans des conditions autres que celles imposées lors de l'agrément.

(art.7 et 53 de l'arrêté royal du 28 février 1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole – MB 11/05/94).

Choix des produits :

En fonction du type de surface à traiter et de son environnement immédiat, les précautions à prendre seront différentes. En effet, une zone perméable, plane et éloignée de tout point d'eau sera moins sensible au ruissellement qu'une zone imperméable et en pente.

L'environnement direct de la surface à traiter implique des contraintes supplémentaires au désherbage. Il est nécessaire d'identifier les zones à risque avant de décider du type d'intervention.

Plus d'infos ?

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à parcourir le « Guide de bonne pratique de désherbage – Espaces verts et voiries » – consultable sur le site Internet suivant: www.crophyto.be

Parallèlement à ce guide, nous vous informons que le folder « les produits à lessiver et phytosanitaires, et nos eaux usées » est disponible gratuitement au secrétariat du CRSemois.

Autre document intéressant à consulter est le guide de la Région wallonne : « L'environnement au jardin ». Disponible également à la RW - Service documentation.

Secrétariat du Comité régional Phyto ; Unité de Phytopathologie –
Faculté d'ingénierie biologique,
agronomique et environnementale,
UCL.
Croix-du-Sud, 2 –
bte 3, à 1348
Louvain-la-Neuve.
Tél : 010/47.37.54.



Et enfin, à l'intention des administrations communales ainsi que des particuliers, les Contrats de rivière de la Province de Luxembourg organisent la deuxième «**Rencontre entre acteurs de la rivière**», **le 14 novembre, au Fourneau Saint – Michel. Au programme : “ Alternative à l'utilisation des pesticides ”**

La matinée sera réservée à des exposés en salle tandis que l'après-midi sera consacrée aux aspects pratiques.

Accueil dès 8h30 au CRIE du Fourneau Saint-Michel, Site du Fourneau Saint-Michel, N°10 à Saint-Hubert.

Réservation (indispensable) au CRSemois et/ou Ton-Messancy.

PCDN ...

Il est difficile de définir le PCDN en quelques lignes, mais essayons : le Plan Communal de Développement de la Nature vise à maintenir, à développer ou à restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux et après avoir dégagé une vision commune de la nature et de son avenir au niveau local. Cela fait déjà beaucoup d'éléments (biodiversité, niveau communal, acteurs, vision commune, avenir,..., maintenir – développer - restaurer) réunis sous le seul sigle PCDN.

Le PCDN est un outil pour organiser de façon durable cette prise en compte de la nature. On va rencontrer les acteurs, dialoguer avec eux sur ce qu'ils pensent de la nature, comment ils la perçoivent, quels impacts ils pensent avoir sur elle ou quels rôles ils pourraient jouer dans le PCDN. Petit à petit, par le dialogue et la concertation, il s'agira de faire émerger une vision de la nature perçue comme une ressource du développement futur de la commune, afin d'amener le plus possible d'acteurs locaux à une prise en compte volontaire du patrimoine naturel !

Actuellement, 57 communes sont inscrites dans la démarche des PCDN. Elles sont rejointes par 14 nouvelles très prochainement dont celle de Tintigny.

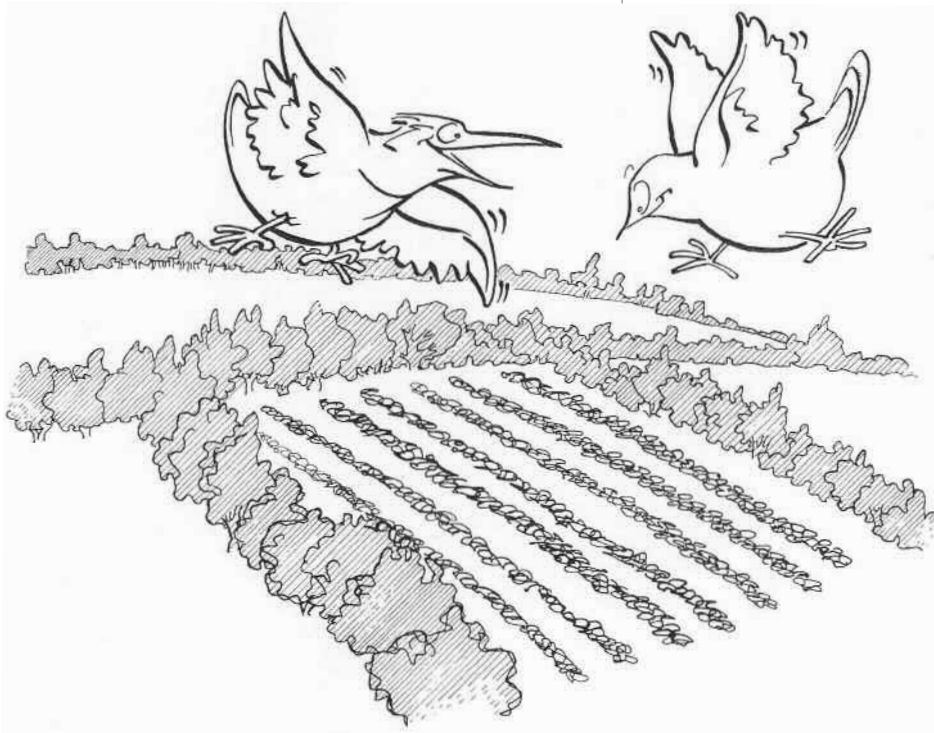


Si vous habitez la **Commune de Tintigny** et que le **PCDN** vous intéresse, n'hésitez pas à prendre contact avec Michaël BAUDRY au 063/440.215 ou par courriel: michael.baudry@publilink.be

Faites un geste pour la nature : participez à la restauration du réseau écologique !

Dans un contexte d'urbanisation et de mécanisation croissantes, chaque geste pour la nature compte, chaque élément naturel maintenu a son importance en tant que refuge pour la faune et la flore.

Ainsi, les haies jouent de multiples rôles bénéfiques à la faune et la flore, parmi lesquels on peut citer le rôle de ressource alimentaire, d'habitat ou de refuge, de couloir de déplacement ou de migration, ... Qui n'a pas noté le nombre d'espèces d'oiseaux rencontrées dans une haie ?



Approchez-vous et vous découvrirez une multitude d'insectes venus profiter des floraisons. Plus discrets, les mammifères sont également au rendez-vous. Pour l'agriculteur, les haies remplissent également un rôle de brise-vent et d'abri pour le bétail. Enfin, ne négligeons pas l'amélioration du paysage induite par la présence de haies.

Les vieux vergers et alignements d'arbres têtards sont également intéressants offrant gîte et couvert à de nombreuses espèces d'insectes et d'oiseaux.

Si vous possédez une haie indigène, un verger de variété ancienne ou de vieux arbres têtards, surtout veillez à les conserver ! Si vous possédez un terrain en zone agricole ou en zone d'habitat à caractère rural, pourquoi ne pas envisager de telles plantations sur votre terrain ? Dans les deux cas, la Région wallonne peut vous aider !

Sensibilisé au rôle écologique et environnemental des haies indigènes, le Gouvernement wallon a

adopté le 20 décembre 2007 un nouvel arrêté qui organise l'octroi de subventions pour la plantation et l'entretien de haies vives, de vergers et d'alignements d'arbres. Le montant des aides déjà existantes pour la plantation de haies ont été revus à la hausse et désormais les particuliers pourront également obtenir une aide pour la plantation de vergers ou d'alignements d'arbres. L'arrêté prévoit également une aide pour les travaux d'entretien de ces éléments. L'aide pour l'entretien des haies n'est toutefois pas éligible

aux agriculteurs qui peuvent bénéficier d'une aide similaire via les mesures agricoles - environnementales. Le montant des aides est variable selon le type de travaux envisagés, la localisation de la parcelle (compléments pour les sites Natura 2000 et les parcs naturels) et selon que les travaux sont réalisés par entreprise ou par le demandeur. Dans tous les cas, le montant des aides est plafonné à 80 % du coût réel. Seules certaines espèces

sont éligibles à cette aide (annexe I de l'arrêté pour haies et alignements ainsi que l'annexe III pour les vergers).

De plus, l'octroi des aides implique que la plantation ou l'entretien doivent respecter un certain nombre de conditions et précautions. Toute demande doit se faire préalablement aux travaux de plantation, au moyen d'un formulaire à adresser à la direction des services extérieurs de la Division de la Nature et des Forêts concernée. Les travaux peuvent débuter dès réception de l'accusé de réception signalant la demande complète et valide. La demande est ensuite transmise aux services centraux de la DNF et au Ministre pour décision.

Plus d'infos sur le site Internet suivant :
<http://environnement.wallonie.be/>

De bonnes nouvelles pour nos paysages

Le paysage désigne « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelation ». Cette définition est extraite de la Convention européenne du Paysage, texte soumis à la ratification des Etats membres du Conseil de l'Europe à Florence (Italie) en 2000.

Adoptée depuis lors par bon nombre de pays dont la Belgique et ses voisins, cette définition commune place désormais tous les types de paysages au centre des préoccupations, qu'ils soient composés d'espaces naturels, ruraux, urbains, péri-urbains ou qu'ils soient considérés comme remarquables, quotidiens ou dégradés.

Sur base d'un travail préparatoire de cinq années financé dans le cadre d'une initiative Leader+, le Centre culturel du Beau Canton vient d'obtenir de la Région Wallonne, Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine (DGATLP), le financement pour la mise en œuvre d'un projet appelé « Parc des Paysages ».

A la base, ce projet est né de l'ambition conjuguée d'André Fagneray, désireux de mettre en évidence les spécificités géologiques du Pays de la Semois et de celle de ses partenaires associatifs ou publics, les Villes de Chiny et Florenville, la Maison du Tourisme, le Centre culturel, tous intéressés à titres divers à pouvoir organiser conjointement un projet de valorisation des paysages de leur(s) territoire(s).

Région particulière due à la rencontre de deux structures géologiques différentes, l'Ardenne et la Lorraine, le territoire du Beau Canton est caractérisé par un haut intérêt géologique, géomorphologique, biologique et patrimonial. Ces différentes qualités lui confèrent un réel intérêt paysager qui incite à la découverte, la réflexion, voire même l'émerveillement.

Ce territoire de 26.000 hectares, qui rassemble les villes de Chiny et Florenville, est dès lors idéal pour un plan d'actions particulier de mise en valeur, d'étude de ses spécificités et d'utilisation de celles-ci à des fins didactiques, pédagogiques et touristiques.



Vue sur la Semois (de Florenville).

Outre cet objectif de valorisation, le projet de Parc des Paysages vise également la mise en place d'une gestion participative, c'est-à-dire la volonté de réunir autour de la table et d'un projet commun, un maximum d'acteurs impliqués dans ce milieu de vie et d'activités diverses que sont les paysages.

L'amélioration continue des techniques de productions et d'exploitation, la modification des demandes de la société par rapport à son environnement, l'évolution des réalités économiques et sociales ont un impact significatif sur les paysages. Ces derniers ne sont donc pas figés mais plutôt voués à évoluer.

Conscients de ce phénomène, nous pouvons orienter favorablement cette évolution pour éviter toute banalisation et disparition des éléments caractéristiques, spécifiques et significatifs de ses paysages. Il appartient dès lors aux responsables de guider harmonieusement les différentes fonctions et usages du territoire afin que celles-ci soient cohérentes avec les aspirations de la population et compatibles avec celles des générations futures.

De cette aptitude à pouvoir concilier les différents intérêts, certes parfois divergents ou contradictoires, dépend l'avenir de nos paysages.



AH!
LA VALLEE
DE LA SEMOIS
...
ELLE NE LAISSE
PERSONNE
INDIFFERENT!

Cette conciliation permettra alors aux paysages de mieux refléter l'identité culturelle et la volonté de ses habitants.

Concrètement, ce projet d'une durée de trois ans, prévoit prochainement l'élaboration d'un diagnostic partagé entre un maximum d'acteurs du paysage. Ces constats déboucheront sur la rédaction et la mise en œuvre d'un programme d'actions axé autour de plusieurs thèmes. D'ici là, diverses actions concrètes en faveur de nos paysages seront mises en œuvre. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Violette BOULET et
Jérôme LOBET

Chargés de mission « Parc des Paysages »



Vue du Hat (Chiny).

Nouvelle roue pour le moulin de Cugnon

1695 est la date inscrite au-dessus de la porte du logis du moulin de Cugnon, mais un document daté de 1587 atteste déjà son existence.

Situé en amont du pont de Cugnon, sur la rive droite de la Semois, ce moulin à farine possédait jadis deux roues actionnées par l'eau de la rivière. Une pêcherie y était annexée qui, malheureusement, a disparu lors d'une forte crue ou une débâcle au siècle passé. Quant au barrage d'une longueur de 173m, ... il a toujours été surveillé et entretenu par les propriétaires successifs.

M. Henri Joseph représente actuellement la 5ème génération de la famille de meuniers.

Dès 1928, le moulin produisait de l'électricité pour une petite société de Morteahan qui alimentait tout ce village et celui de Cugnon jusqu'à l'arrivée du réseau électrique provincial en 1938.

Lors de l'invasion allemande en mai 1940, le pont fut détruit, entraînant dans sa disparition la dernière roue de ce moulin et mettant fin à son clapotis joyeux.

La famille Joseph pour jouir de plus d'espace et améliorer son confort de vie aménagea la bâtisse en réduisant les salles de la meunerie tout en lui conservant à l'extérieur son caractère originel auquel il ne manquait que la roue.

Après 68 ans et de nombreuses investigations, M. Henri Joseph vient enfin de réaliser son vœu et faire placer une roue toute neuve à son moulin, financée à 100% par l'administration communale de Bertrix.

Il s'agit d'une roue à aubes réalisée en chêne, d'un diamètre de 4,20m et pesant 4,5 tonnes, fabriquée par un jeune artisan bertrigeois, Stéphane Denay. Une grue imposante munie d'une flèche haute et puissante a mis en place dans le bief, cette énorme roue en la faisant passer au-dessus du bâtiment – travail de grande précision qui fut un succès immédiat.

Sources
carte
postale
ancienne:
M. Yvon
Barbazon.



La famille Joseph en rendant son principal attribut à son moulin a également ramené le chant de la Semois à Cugnon.

Sources :
Feuillets d'information N°64 – Printemps-été 2008 (page 1)
du Cercle d'histoire et de folklore « Terres d'Herbeumont à
Orchimont »
Mme Claudine PIGNOLET.

Inventaire plantes invasives 2008

Vers une stratégie de gestion

Nous ne vous présentons plus les plantes «invasives». En effet, de nombreuses communications vers la population ont été réalisées cette année (principalement pour les problèmes de santé – brûlures – causés par la berce).

Nous vous invitons à consulter l'Info-Semois-Semoy N°47 (décembre 2006, en pages 7 et 8) décrivant les trois principales plantes invasives (la Balsamine de l'Himalaya, la Berce du Caucase et la Renouée du Japon) et le folder d'information de la Province de Luxembourg relatif à la Berce du Caucase (http://www.province.luxembourg.be/servlet/Repository/brochure_de_sensibilisation.PDF).

D'abord un état des lieux ...

Cet été, à notre demande, les cours d'eau de notre sous-bassin Semois-Chiers ont été sillonnés par, parfois – ici et là – de nombreux participants, dont l'objectif était d'inventorier ces trois principales plantes invasives (énoncées ci-dessus).

Pour cette première année d'inventaire, la priorité a été mise sur un état des lieux des berges de cours d'eau et des principaux fonds de vallées.

Vu l'étendue du sous-bassin et l'ampleur de la tâche, les Cellules de coordination des Contrats de rivière Semois et Ton-Messancy avaient fait appel à des personnes relais (cf. Info-Semois – Chiers N°2, de juin 2008).

Ne prenant en compte que la grande implication et la solidarité de tous les partenaires, la campagne d'inventaire est déjà une réussite. Nous savons que le travail est vraiment difficile et nous profitons de ces quelques lignes pour remercier les personnes relais, les bénévoles, les chefs de cantonnements et agents de la DNF.

Ci-après, est dressé un premier bilan de cet inventaire en termes de **taux de participation**. Les résultats de l'inventaire (que nous réceptionnons encore actuellement) vous seront quant à eux, communiqués dans l'Info-Semois-Chiers prochain, en décembre.

> Plus de 20 participants, sous la coordination de M.Thierry Debaere (personne relais) de l'A.D.N. (l'Association de Découverte de la Nature) ont inventorié les territoires communaux de **Bertrix et Herbeumont**.

Les agents du cantonnement DNF de Bertrix ont également aidé à ce travail d'inventaire. Nombreuses ont été les réactions des riverains ou propriétaires privés soucieux d'être correctement informés et souhaitant retrousser leurs manches afin d'éradiquer l'une de ces plantes invasives présente sur leur terrain.



Constat général qui mérite d'être souligné et pris en exemple : la participation de TOUS les cantonnements DNF du sous-bassin Semois-Chiers à cet inventaire.

> Quant aux communes de **Léglise et Habay**, l'antenne de Natagora-Ardenne centrale, coordonnée en la personne relais de M.Jonathan Dekeyser a reçu un gros coup de pouce du cantonnement DNF de Habay.

> La plus « grosse » partie du sous-bassin à inventorer était la **Lorraine, avec 12 communes** à visiter. C'est le Président de Natagora-Lorraine, M. Jean-Claude Berguet qui a joué le rôle de personne relais et qui a donc orchestré l'inventaire sur cette partie de Semois et de Ton-Messancy. Là, à nouveau, et presque exclusivement, il a pu compter sur la collaboration des agents des divers cantonnements DNF. Quelques riverains, plus sensibles ou sensibilisés peut-être, ont également prêté main forte.

> Les CNB (Cercle Naturaliste de Belgique) par l'intermédiaire de Mme Danièle Tellier (personne relais), se sont chargés de l'organisation de l'inventaire sur le territoire communal de Vresse-sur-Semois. L'ensemble des agents de la DNF du cantonnement de Bièvre ont, sous l'impulsion de leur ingénieur et « avec enthousiasme » inventorié les cours d'eau et fonds de vallées du cantonnement (c-à-d le territoire communal de **Vresse** et une petite partie de la commune de **Bièvre**).

Ici, un cas de figure : la Berce du Caucase, présente sur des propriétés privées de la commune de Bièvre a fait parler d'elle ...

Que faire ? Quels recours face à des propriétaires privés qui ne souhaitent pas intervenir sur leurs propriétés pour limiter le développement de cette plante (celles-ci se situant de plus à proximité d'un cours d'eau) ?

> Derniers groupe de travail et personnes relais, membres de l'antenne de Natagora-Houille et Semois ardennaise: MM. J-B Gallant et Sébastien Pirot pour les trois communes de **Bouillon, Paliseul et Bièvre**.

Les berges de la Semois et les affluents du territoire communal de Bouillon ont été parcourus par un petit groupe constitué de cinq bénévoles. Une partie de la Semois a été inventoriée lors d'une descente en kayak qui a d'ailleurs permis de constater un envahissement important des berges de Semois par la Balsamine de l'Himalaya. Les affluents de la Semois quant à eux, ont été parcourus à pied dans les conditions d'accessibilités souvent chaotiques. Ceux-ci sont diversement affectés : sur certains ruisseaux la Balsamine est présente de la source à l'embouchure, sur d'autres, aucune présence n'est à signaler.

Les agents de la DNF concernée, à savoir ceux du cantonnement de Bouillon ont également mis la main à la pâte.

Celui-ci a d'ailleurs effectué des chantiers de gestion, à titre pilote. Cf. numéro prochain de l'Info-Semois-Chiers.

Pour conclure...

En plus d'avoir un état des lieux de l'ensemble du sous-bassin et ainsi connaître le degré de propagation de ces trois plantes, cet inventaire de terrain, permettra sans conteste d'organiser les plans de gestion et de prioriser les sites d'interventions. Une fois géo-référencé, il sera transmis aux divers gestionnaires de cours d'eau, en ce compris les administrations communales.

Espérons que l'intérêt des gestionnaires et autres partenaires du CR Semois-Chiers pour cette problématique ne faiblissent pas et que les actions de lutte permettent de rendre à nos berges, leur biodiversité.

Vous aussi, citoyens, vous pouvez agir ...

Nous vous conseillons, avant de retrousser vos manches pour supprimer ces plantes, de vous informer correctement sur les techniques à suivre et la période d'intervention. Une autogestion est parfois empirique et peut faire plus de tort que de bien.

Des fiches techniques existent sur le site Internet suivant: <http://www.fsagx.ac.be/ec/gestioninvasives/pages/Accueil.htm>

Vous pouvez d'autre part, les obtenir auprès du CR Semois-Chiers (support papier).

En résumé, il est conseillé de :

- Gérer avant la fructification (vers le mois de juillet);
- Gérer par coupe sous le collet (Berce), par arrachage ou fauche à ras du sol (Balsamine de l'Himalaya);
- Stocker les résidus de fauche en milieu ouvert, brûler les ombelles dès que possible;
- Si transport nécessaire, transporter les résidus bien couverts;

- Visiter le site un mois après la gestion, puis deux mois après pour vérification et finitions;
- Gérer plusieurs années de suite.

Ne pas faire :

- Ne pas planter, semer, ni distribuer;
- Ne pas traiter chimiquement en bordure de cours d'eau ou en zone naturelle préservée;
- Ne pas toucher sans se munir de gants imperméables et vêtements de protection pour ce qui concerne la Berce du Caucase;
- Ne pas jeter les résidus de fauche dans la nature ou dans la rivière;
- Ne pas stocker les résidus de fauche en milieu fermé sans surveillance;
- Ne pas transporter les résidus non correctement couverts;
- Ne pas composter;
- Ne pas déplacer les terres contaminées par des graines;
- Ne pas toucher les outils souillés à mains nues.

Les Cellules de coordination des CR Semois et Ton-Messancy.



(Sans pour autant tomber dans la psychose,) affiche de mise en garde des dangers de la Berce du Caucase (Réalisation: CRsemois).

Suite à cet inventaire, certaines placettes importantes de Berce du Caucase ont été directement communiquées aux communes concernées. Celles-ci, pour ce qui concerne les terrains publics, ont décidé d'agir et sont intervenues sur le champs pour les éradiquer. Saluons également cette initiative !

Pour rappel, les résultats de l'inventaire (que nous réceptionnons encore actuellement) vous seront quant à eux, communiqués dans l'Info-Semois-Chiers suivant, de décembre.

Cartographie de l'aléa d'inondation accessible à tous sur l'ensemble du territoire wallon

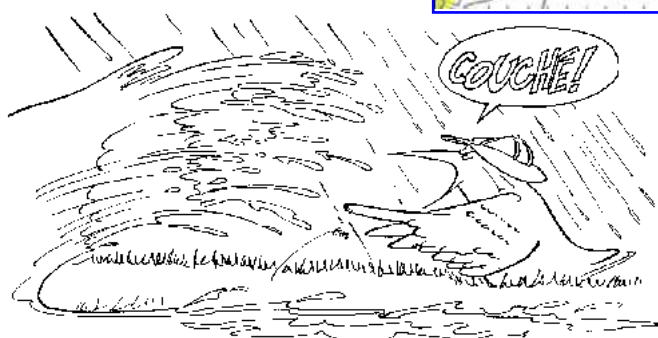
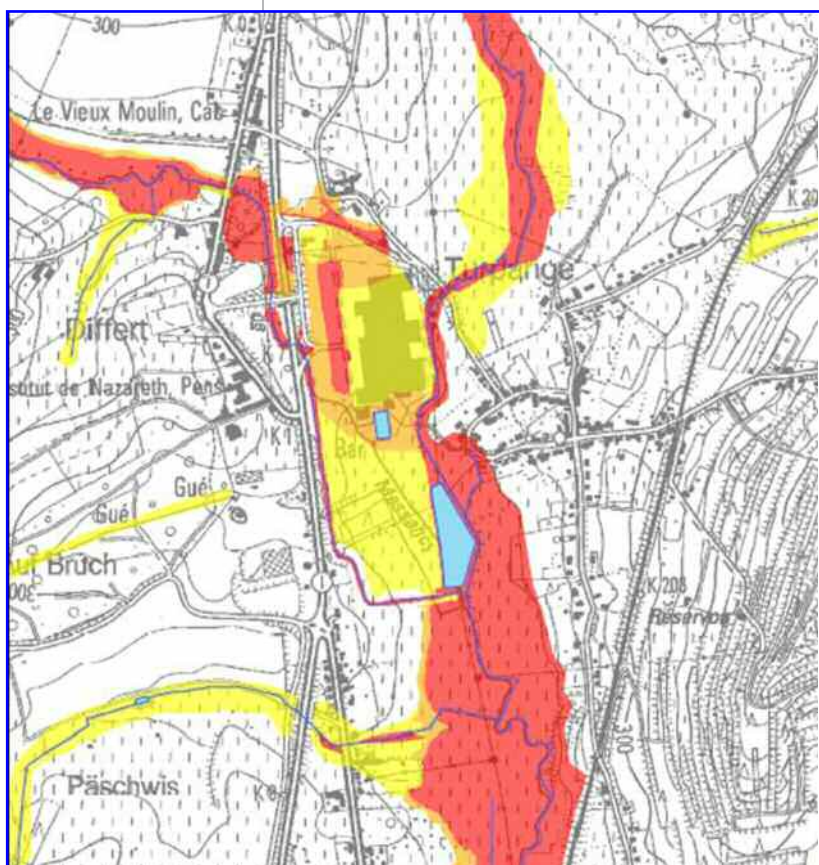
Les nombreuses inondations, parfois violentes, subies ces 10 dernières années et l'importance des dommages occasionnés ont poussé le Gouvernement wallon à adopter en janvier 2003 le plan 'P.L.U.I.E.S' pour 'Prévention et Lutte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés'.

Ce plan, basé sur une approche multidisciplinaire par sous bassin, s'articule autour de 5 objectifs principaux :

- l'amélioration de la connaissance des risques de crues et d'inondations,
- la diminution et le ralentissement du ruissellement des eaux sur le bassin versant,
- l'aménagement des lits des rivières et des plaines alluviales,
- la diminution de la vulnérabilité dans les zones inondables,
- l'amélioration de la gestion de crise en cas de catastrophes.

Ces objectifs ont été déclinés en trente actions, comprenant, entre autres, la cartographie des zones d'inondation par débordement de cours d'eau.

L'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau comprend les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire, de façon plus ou moins importante et fréquente, suite au débordement « naturel » de cours d'eau. Ces cartes représentent donc des zones où il existe un risque d'inondation, même aux endroits où aucune inondation n'est historiquement connue.



Pour rappel, cette cartographie a été adoptée par le Gouvernement wallon le 27 juin 2007 et a été publiée au Moniteur belge du 11 juillet 2007. Depuis 2003, toutes les cartes de l'aléa d'inondation des 15 sous bassins hydrographiques de la Région wallonne ont été établies puis approuvées par le Gouvernement wallon entre juillet 2006 et juin 2007. Ces cartes ont été par la suite livrées aux différentes communes qui disposent ainsi dorénavant d'un outil devant leur permettre de mieux traiter les demandes de permis d'urbanisme.

Cette cartographie est l'outil scientifique et légal qui sera notamment utilisé, pour la délivrance des permis d'urbanisme.

Pour plus d'informations :

- sur le plan P.L.U.I.E.S. : consultez http://environnement.wallonie.be/de/dcenn/plan_pluies/
- les cartes de l'aléa d'inondation sont disponibles sur le portail cartographique de la Région wallonne : www.cartographie.wallonie.be
Suivre > Espace citoyens ;
puis > Cartes et images par thèmes ;
> Aménagement du territoire et urbanisme ;
> Les cartes de l'aléa d'inondation.

Prévention des crues

dans le bassin hydrographique de la Chiers, de la Messancy et du Ton

Dans le cadre du Programme Européen de Coopération Transfrontalière INTERREG, les partenaires transfrontaliers suivants, à savoir :

- le SIAC, Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Chiers (FR) ;
 - le Ministère de l'Intérieur pour le Grand-Duché de Luxembourg (LU) ;
 - la DCENN, Direction des Cours d'Eau Non Navigables de la Région wallonne (BE) ;
 - la Direction des Services Techniques Provinciaux (BE) ;
 - la Commune de Messancy (BE) ;
 - et l'AIVE, Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau (BE),
- mènent depuis plusieurs années des études de caractérisation et de modélisation hydraulique précise du bassin hydrographique de la Chiers, de la Messancy et du Ton.

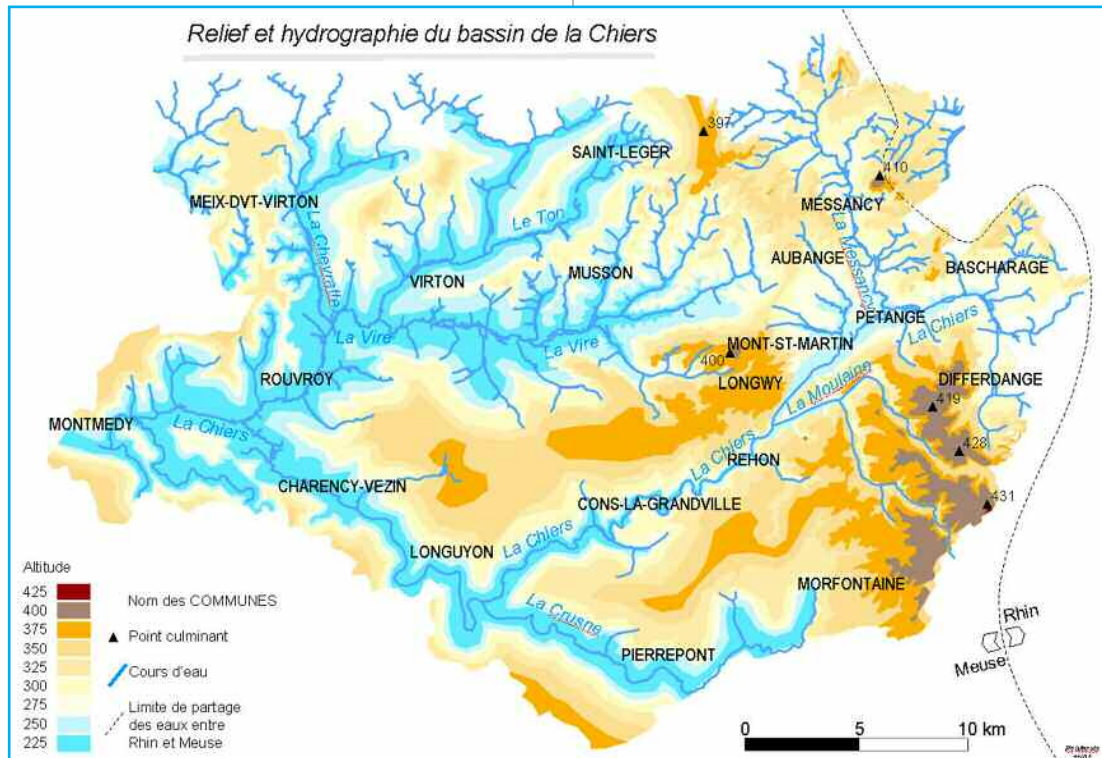
Objectifs du projet sur le versant belge :

Sur la Vire :

- réduire le risque d'inondation dans les zones urbanisées des communes de Virton et Rouvroy ;
- tendre vers une limitation du débit de crue de la Vire à 25 m³/s à St-Mard ;
- protéger l'habitat de la rive gauche de la Vire dans la traversée de St-Mard contre les inondations.

Sur la Messancy :

- réduire les débits de crue sur le bassin versant de la Messancy, notamment à Messancy et à Athus, où des situations critiques ont été recensées lors des crues de 1993 et 1995. Le but est non seulement de compenser les travaux déjà réalisés mais aussi d'augmenter leur efficacité ;



L'objectif général de ce projet est d'établir des solutions de lutte contre les inondations provoquées par les crues de ces différents cours d'eau.

Outre une approche locale de protection de l'habitat, le programme a pour but de prévenir les crues de façon globale sur l'ensemble du bassin versant. En effet, tout effort entrepris à l'amont en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg a des conséquences positives sur l'aval en France. C'est cette composante transfrontalière indéniable qui a motivé la collaboration entre les différents partenaires français, luxembourgeois et belges, l'AIVE assurant dans ce cadre le rôle de chef de file porteur de l'ensemble des projets vis-à-vis de l'Europe.

- réduire les débordements sur les affluents de la Messancy, notamment à Wolkrange et à Turpange ;
- participer à la réduction des débits de crue de la Chiers en aval de la confluence et au-delà de la frontière sur sa partie française.

Sur le versant belge, les études ont conclu à la nécessité d'aménager des protections rapprochées le long de la Vire à Saint-Mard ainsi que de réaliser des bassins écrêteurs de crues sur la Vire et la Messancy.

Principe des bassins écrêteurs de crues :

L'idée maîtresse d'un bassin écrêteur de crues consiste à préserver les environnements urbains, dans lesquels les inondations sont source de dommages considérables, en retenant les eaux excédentaires dans des zones qui peuvent être inondées sans préjudice grave.

Sur base de cartes IGN, levés topographiques réalisés sur le lit majeur et modélisation hydraulique, on parvient à mettre en évidence des zones d'inondabilité. Une fois ces zones opportunément choisies, une digue est construite perpendiculairement au cours d'eau pour permettre de stocker temporairement le surplus d'eau en cas de fortes pluies.



De cette façon, et grâce à une ouverture calibrée aménagée dans la digue, il ne sera admis vers l'aval qu'un débit calculé pour éviter les inondations dans les zones urbanisées.

Fonctionnement des bassins écrêteurs de crues :

En cas de forte pluie (et donc de débit supérieur au débit de sortie), la zone inondable se remplit progressivement.

Après la pluie et le retour aux conditions normales, le bassin se vide, toujours sans dépassement du débit de sortie admis.

Une image très parlante qui peut aider à la compréhension est celle d'une baignoire sans bouchon qui se remplit lorsque le robinet est grand ouvert et se vide à nouveau une fois le robinet fermé.

Le stockage d'eau dans la zone inondable choisie n'est donc que temporaire, et le terrain peut continuer à être exploité par l'agriculteur en temps normal (sachant que les inondations ont une période de retour de 3-4 ans).

Suite du projet :

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un nouveau programme de coopération transfrontalière pour l'horizon 2007-2013, le SIAC, la DCENN et l'AIVE ont souhaité défendre un projet de mise en œuvre des différentes solutions techniques engrangées jusqu'à présent.

Dans cette optique, un plan de financement a été présenté au FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), dans l'espoir d'obtenir un cofinancement de l'Europe.

Cette phase de réalisation concrète des premiers ouvrages débutera par les études techniques de construction (essais de sols, études avant-projet et projet, estimation précise des coûts, ...).

Le choix définitif de localisation des ouvrages prendra également en compte les impacts environnementaux et socio-économiques analysés lors des études d'incidence de la phase précédente. Ces études ont permis de quantifier, pour chaque zone pré-sélectionnée, son adéquation à l'implantation d'un bassin écrêteur (sur base de critères agricoles, forestiers, juridiques, d'intérêt écologique et paysager, de contraintes d'exploitation, ...).

Anne CLERIN
Idelux - AIVE - Idelux Finances
Tél +32/63/23 19 96; Fax +32/63/23 18 95
E-mail : anne.clerin@idelux-aive.be



« Les Experts »

Durant ces mois de juillet et d'août, le CR Ton-Messancy a organisé des animations à destination des enfants inscrits dans les plaines de jeux des communes de Musson, Aubange et Messancy.

Environ 200 enfants ont ainsi pu se transformer en « Experts ». Sur base des animaux vivant dans un cours d'eau de leur proche environnement, ils ont pu estimer son « état de santé ».



La pêche des « petites bêtes » est toujours un moment de plaisir et de découvertes. Nombreux sont ceux qui n'imaginaient pas une telle activité sous les cailloux et dans la végétation !!

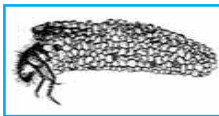
Après la récolte, place à la détermination à l'aide du binoculaire.



On découvre alors divers habitants, plus ou moins bizarres : la sangsue fascine toujours (avec un petit frisson...), la délicate larve d'éphémère

émerveille (comme c'est mignon), la larve de phrygane quant à elle suscite l'admiration (quel architecte doué !), les gammarès rappellent la dernière tomate-

crevettes....



Croquis (du dessus) d'une larve de phrygane; éphémère en photo de gauche et sangsue en photo de droite.



Ensuite, à l'aide d'échelles plus ou moins simples selon l'âge des participants, on peut alors avoir une idée assez précise de la qualité de l'eau en fonction de la présence de tel ou tel animal.

Les conclusions des différents groupes peuvent se résumer comme suit :

Le Brüll est coté 6/10 à la fontaine d'Aix-sur-Cloie comme au lavoir d'Aubange. Sur l'échelle de représentation des résultats, cela correspond à une « pollution moyenne ».

Cependant, s'il y a peu de variétés présentes à Aix-sur-Cloie, c'est parce qu'on est trop près de la source et que l'eau est peu minéralisée, alors qu'à Aubange une légère pollution a pu être mise en évidence (rejets d'eaux usées domestiques).

A Baranzey, entre la mare pédagogique et la Batte, le ruisseau est coté 7/10, sa qualité est bonne, on dit que la « pollution est faible » ; mais ici aussi, la source est proche.

A 300 m en aval du village de Battincourt, la qualité de la Batte vaut 6/10, la pollution due aux eaux usées du village n'est pas encore entièrement digérée.

Quant à la Messancy, à 150 m en aval du Lac de Messancy, elle ne peut être cotée qu'à 5/10 (« pollution moyenne ») et l'eau y est plutôt trouble, nous prospecterons un peu plus loin avec un prochain groupe afin de voir si notre échantillon reflétait bien l'état de la rivière.

En vallée de Semois aussi, ces mêmes animations ont été réalisées par la Cellule de coordination du CR Semois afin de répondre aux demandes des écoles et/ou des Communes.

Deux animations ont pu être effectuées cette année sur la commune de Paliseul : l'une sur le ruisseau de Merny, sur le bassin de la Lesse (via l'école libre de Carlsbourg) et l'autre (à deux reprises) sur le ruisseau de Fays-les-Veneurs (deux classes de l'école communale du village de Fays-les-Veneurs).

La pêche des « petites bêtes » eut lieu pour les deux sites en amont du village.

Côté résultat(s) : c'est plutôt bon puisque la cote varie de 7 à 8 (sur 10) pour les deux sites ; ce qui correspond à une « pollution faible » sur l'échelle de représentation des résultats.

Petit bémol cependant : comme indiqué précédemment les prélèvements ont été réalisés en amont du village le plus proche ; il serait intéressant de comparer les résultats d'un prélèvement en aval du village. Le village de Fays-les-Veneurs plus particulièrement connaît encore des sources de pollutions agricoles.

Merci à tous pour vos sourires, votre enthousiasme et votre intérêt et ... à l'année prochaine !!!!

Carine et Mélanie.

Les écoles, associations ou encore responsables de plaines de vacances qui souhaiteraient obtenir un « kit d'animation à la découverte des macro-invertébrés » peuvent, à prix coûtant, en faire la demande aux Contrats de rivière Semois et/ou Ton-Messancy.

La Page des enfants

« Les Experts »

Dans le lit de la rivière, cachés sous les cailloux, vivent de nombreux petits animaux : larves d'insectes, mollusques, crustacés, vers, sangsues, ... On les appelle les « invertébrés » parce qu'ils n'ont pas de colonne vertébrale. Ils sont les témoins de la santé de la rivière. Cela vient du fait que certains de ces invertébrés peuvent seulement vivre dans une rivière qui leur donne des conditions de vie optimales. Par exemple, les invertébrés qui ont besoin d'eau pure et riche en oxygène ne peuvent pas survivre dans une rivière polluée et pauvre en oxygène. D'autres en revanche, mangent les substances polluées qui sont rejetées avec nos eaux usées dans les rivières et se reproduisent alors particulièrement bien. La présence ou l'absence de certains groupes d'invertébrés dans la rivière donnera donc une bonne indication du niveau de qualité de l'eau. Puisque certains invertébrés t'indiquent la qualité biologique de l'eau, on les appelle aussi les « indicateurs biologiques » ou « bio-indicateurs ».

Maintenant comment peux-tu découvrir les indicateurs biologiques ? C'est facile ! Suis les conseils de terrain ci-après et compare les animaux trouvés avec les illustrations reprises dans le tableau ci-dessous. Ne sont repris dans ce tableau que les principaux et plus courant invertébrés.

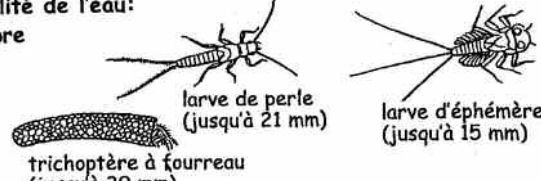
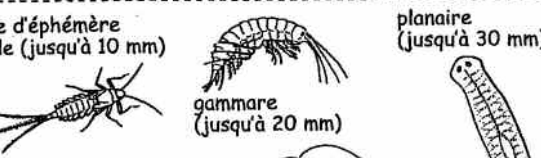

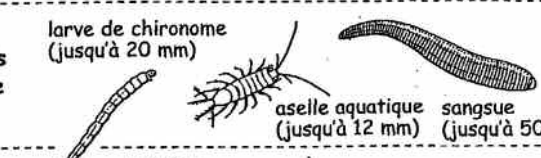
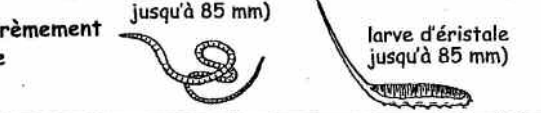
Il est intéressant de savoir que certains invertébrés ne passent pas toute leur vie sous l'eau. Tu connais sûrement la vie d'une libellule. Il y a d'abord une larve aquatique vorace, pour ensuite s'agripper aux plantes hors de l'eau et se transformer en libellule. Selon les espèces, les larves vivent 1 à 3 années dans l'eau avant de commencer leur vie terrestre, qui est souvent beaucoup moins longue. De plus, tu trouveras davantage d'invertébrés aquatiques au printemps et en période estivale.

Conseils – Prélèvement sur le terrain ...

Matériel nécessaire : plusieurs boîtes plastiques (bac à glace), un pinceau, une loupe, un filet à fines mailles ou une passoire, tes bottes. Remplis deux récipients avec de l'eau de rivière. Ensuite retourne quelques cailloux de la rivière pour rechercher des invertébrés. Il faut bien regarder, certains invertébrés ne mesurent que quelques millimètres et d'autres savent bien se cacher. Installe les pierres avec les animaux dans un des récipients. A l'aide d'un pinceau, fais doucement glisser les invertébrés dans l'eau de ta boîte.

Tous les invertébrés ne restent pas collés aux cailloux quand tu les soulèves. Certains seront emportés par le courant. Pour les récupérer, fais-toi aider par un camarade, qui doit bien positionner son filet ou sa passoire avant que tu ne soulèves la pierre. N'oublie pas le sens du courant ! Tu peux également chercher dans la vase. Pour ce faire, remplis ta passoire avec un peu de vase et filtre le contenu prudemment dans l'eau.

Après avoir cherché environ 15 minutes à différents endroits, tu peux commencer à déterminer les petites bêtes collectées. Essaie de les identifier à l'aide de la loupe et du tableau.

Qualité de l'eau:	
1	<p>propre</p>  <p>trichoptère à fourreau (jusqu'à 30 mm)</p> <p>larve de perle (jusqu'à 21 mm)</p> <p>larve d'éphémère (jusqu'à 15 mm)</p>
	<p>larve d'éphémère ronde (jusqu'à 10 mm)</p>  <p>gammarus (jusqu'à 20 mm)</p> <p>planaire (jusqu'à 30 mm)</p>
2	<p>légèrement sale</p>  <p>limnée (jusqu'à 30 mm)</p> <p>larve de simulie (jusqu'à 15 mm)</p> <p>nymphe de simulie (jusqu'à 10 mm)</p> <p>trichoptère à fourreau sans fourreau (jusqu'à 25 mm)</p>
	<p>très sale</p>  <p>larve de chironome (jusqu'à 20 mm)</p> <p>aselle aquatique (jusqu'à 12 mm)</p> <p>sangsue (jusqu'à 50 mm)</p>
4	<p>extrêmement sale</p>  <p>tubifex (jusqu'à 85 mm)</p> <p>larve d'éristale (jusqu'à 85 mm)</p>

Ensuite, regarde dans quelle catégorie vous avez trouvé le plus grand nombre d'individus et d'espèces concordants. Ce sera la catégorie de la qualité biologique de l'eau de votre tronçon de rivière.

Après l'identification, relâche les animaux dans la rivière.

A vos agendas

**13^{ème} FOIRE BIO INTERNATIONALE :
LA CUSSIGNIERE A GORCY (F-54)
18 ET 19 OCTOBRE 2008
Deux jours de fête et de découverte !**

L'association "Mieux Vivre" organise, pour la treizième année consécutive, dans le Pays Haut, à la frontière belgo-luxembourgeoise, à GORCY (8 km de LONGWY), une foire bio internationale (plus de 110 exposants), qui connaît un succès croissant (plus de 3500 visiteurs en 2007). Cette fête, qui se déroule dans la salle des sports et sous chapiteau chauffé, ouvre ses portes le samedi 18 octobre, de 12 à 20 h, et le dimanche 19 octobre, de 10 à 18 h.

- C'est la fête des saveurs : des producteurs, des viticulteurs et des transformateurs, tous certifiés bio, viennent de toutes les régions de France et de la proche Europe pour vous faire déguster des produits naturels, sains et savoureux, puisque l'agriculture biologique, respectueuse de l'homme et de son environnement, n'utilise ni pesticides, ni engrais chimiques. Un bar et une restauration biologiques, uniques dans la région, raviront les palais les plus délicats (service traiteur, cuisine traditionnelle et végétarienne, le samedi à midi et le soir et le dimanche à midi).

Des vins issus des terroirs les plus variés et les plus prestigieux vous sont proposés à la dégustation, sur les stands et aux dégustations commentées, le samedi, à 18 h 30 et le dimanche matin, à 11 h 30.

- C'est la fête des yeux : vous pouvez admirer les productions d'artistes et artisans de talent, qui utilisent des techniques naturelles et traditionnelles.

- C'est la fête des sons : une animation musicale ambulante, le groupe Fomagnac interprète, tout au long des deux jours, de la musique traditionnelle irlandaise et festive.

- C'est la fête du bien-être : des laboratoires, des entreprises vous proposeront des produits de bien-être naturels. Vous trouverez une solution à vos projets d'habitat écologique.

- C'est la fête de la convivialité et de la solidarité : cette année, le thème de la foire est « Agir pour l'avenir ». De nombreuses associations humanitaires et écologistes témoigneront de leur engagement bénévole au service de l'homme et de la nature. Vous pourrez écouter les propos d'éminents spécialistes de ces questions, et débattre avec eux, en assistant au cycle exceptionnel de conférences organisées au cours de ces deux jours. Par exemple, notre invité principal, le docteur Luc Bodin, auteur de nombreux ouvrages spécialisés, nous entretiendra sur les moyens pour « réussir à guérir » et sur la prévention de la maladie d'Alzheimer ...

Grands et petits (un atelier est organisé pour vous), défenseurs de la nature, gourmets, gourmands et amateurs d'artisanat, vous serez comblés. Venez passer un week-end agréable et enrichissant sur la foire bio de GORCY ; les découvertes, les animations proposées, les tentations vous inciteront à consacrer une journée complète ou davantage à la Fête de la Cussignière.

Une modique participation aux frais vous permet de participer à toutes les animations et d'assister à toutes les conférences : 3,50 euros pour un jour, 5 euros pour 2 jours, gratuit aux moins de 12 ans. Un programme détaillé est distribué à l'entrée. Trois parkings gratuits sont à votre disposition à proximité de la foire.

PROMENADE D'AUTOMNE

Le dimanche **12 octobre** 2008, Gaume-Environnement asbl organise sa balade d'automne de Couvreur (Rouvoy) à Thonne-la-Long (France).

Nous allons découvrir de magnifiques paysages en passant par les plus beaux points de vue que compte la commune de Rouvroy. Rendez-vous à Couvreur. Départ à 14 heures pour un parcours de huit kilomètres. Durée 3 H. Participation gratuite.

Journée de nettoyage 18 et/ou 19 octobre Vallée propre, pour un tourisme diversifié et de qualité...

Concrètement, il s'agit non pas d'une "Opération Communes et rivières propres" N°2, mais d'un nettoyage d'un tronçon de la TransSemoisienne par des bénévoles équipés d'attelages. L'occasion également de (re)découvrir la TransSemoisienne qui, rappelons-le est un circuit pour cavaliers, calèches, marcheurs et VTT, traversant de part et d'autre la vallée de la Semois, de sa source à la confluence avec la Meuse.

Ce nettoyage s'effectuera avec l'aide des gestionnaires de cours d'eau concernés.

Si vous souhaitez participer, contactez la Cellule de coordination du CR Semois qui sera en mesure de vous préciser, dans les prochains jours ou semaines, les heures et lieux de rendez-vous.

Bélier ou béliier ?



Recherchons « mémoires vives » ...

Le bélier hydraulique de Châtillon, vous connaissez ?

Nous recherchons toute information quant à son histoire, son fonctionnement, ... pour le faire mieux connaître à ses voisins (brochure, panneau).

Si vous pouvez nous aider, envoyez-nous une copie de vos documents ou les récits de vos souvenirs au

Contrat de Rivière Ton-Messancy
Avenue de Longwy, 185 à 6700 Arlon
ou
cmarchal@ulg.ac.be et czintz@ulg.ac.be

Merci.

Le CIPF,
&
l'asbl Centre de Michamps,
&
les Comices agricoles de Bastogne et de la Semois ardennaise,
&
la Direction du Développement et de la Vulgarisation,
ont le plaisir de vous inviter à une journée de **visites d'essais sur le maïs, le vendredi 03 octobre 2008**.
Rendez-vous à **Offagne** (fléchage à partir de l'église) à 10h00.

Programme de la journée :

- 10 H 00 : Accueil sur les essais (fléchage à partir de l'église d'Offagne) et présentation de la journée : Emmanuel Winance (Direction du Développement et de la Vulgarisation);
- 10 H 10 : Visite des essais variétés à Offagne chez M. Dominique Mazy, rue Saulmont, 17 présentés par Guy Foucart (CIPF);
- 12 H 00 : Repas sandwich au Centre de Michamps (sur réservation au 061/21.08.20);
- 13 H 30 : Les variétés fourragères et de biomasse en région froide.
 - > Phytotechnie en Ardenne et présentation de 15 hybrides précoces pour maïs fourrages ou biomasse par Guy Foucart (CIPF et CPM).
 - > Fertilisation raisonnée sur maïs par Christel Houtet (Nitrawal) et Richard Lambert (Centre de Michamps).

- 15 H 00 : L'impact des principales maladies sur les fourrages (graminées et légumineuses) et sur le maïs par Mme Aurélie CLINCKEMAILLIE de la Clinique des plantes (CORDER asbl).
Les personnes intéressées peuvent apporter un échantillon de plantes malades qui seront déterminées sur place ou ultérieurement.
- 16 H 00 : Verre de l'amitié.

INFORMATIONS :

Centre de Michamps
Horritine, 1
6600 Michamps (Bastogne)
Tél. +32(0)61210820 - Fax +32(0)61210840
centredemichamps@uclouvain.be

SPW-DGARNE - Direction du Développement et de la Vulgarisation
Service extérieur de Libramont
Emmanuel WINANCE et Pascal POCHE
Rue des Genêts, 2 - B-6800 Libramont
Tél.:+32(0)61.22.10.59
E.Winance@mrw.wallonie.be &
P.Pochet@mrw.wallonie

D'autres évènements sont annoncés sur le site <http://agriculture.wallonie.be>

